



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2012

<p>Date de convocation : 21/09/2012 affichée le : 28/09/2012 Date d'affichage de la délibération : 02/10/2012</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</p>	<p>L'an deux mille douze à vingt heures trente minutes, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE ROUX Véronique, LE BARS Daniel, LE MOIGNE Michel, VANNOD Lucienne, ROBIN Nicole, COROLLER René, LE FUR Françoise, LE NAOUR Roger, LE PICHON Valérie, NEDELEC Rémi, HUELLOU Estelle, OFFREDO Hervé, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE GOFF Jeannine, JAFFRÉ Sylvie, BOUTET Annie, GUIGOURES Brigitte, ROLLAND André. formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés</u> : TALLEC Jacqueline, EVENO Nicolas, LE BOZEC Hervé, ULLIAC Robert, STERVENOU Jean-Jacques</p> <p><u>Procurations</u> : Jacqueline TALLEC à Valérie LE PICHON, EVENO Nicolas à Rémi NEDELEC, LE BOZEC Hervé à Hervé OFFREDO, Robert ULLIAC à Annie BOUTET , Jean-Jacques STERVENOU à André ROLLAND</p> <p>Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.</p>
--	--

Ordre du jour :

- 1 – Enquête Publique – Société ARDO ;**
- 2 – Alimentation en eau potable – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2011 ;**
- 3 – Assainissement collectif – Rapport annuel du prestataire – Exercice 2011 ;**
- 4 – Programme assainissement collectif 2013 – Dossier d'inscription ;**
- 5 – Décision modificative budgétaire – Budget assainissement ;**
- 6 – Communauté des Communes du Pays du Roi Morvan – Rapport d'activités 2011 ;**
- 7 – C.C.P.R.M – Modification des statuts – Dénomination ;**
- 8 – Restructuration du Centre de Secours ;**
- 9 – Cession ancienne école de Guernanroué ;**
- 10 – Maison de Santé – Location des studios.**

1/ ENQUETE PUBLIQUE, SOCIETE ARDO

Une enquête publique portant sur le projet de la Société ARDO d'augmenter sa capacité de production et de stockage, de mettre à niveau sa station d'épuration des eaux industrielles et de modifier le plan d'épandage de son unité de préparation et de surgélation à GOURIN a été ouverte en Mairie du 27 août au 27 septembre 2012.

Après avoir rappelé aux membres présents les différents éléments techniques du projet, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur ce projet et insiste s'il en était besoin, sur l'importance que revêt ce considérable investissement industriel pour l'économie locale.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de la Société ARDO d'augmenter sa capacité de production et de stockage, de mettre à niveau sa station d'épuration des eaux industrielles et de modifier le plan d'épandage de son unité de préparation et de surgélation à GOURIN tel que soumis à enquête publique du 27 août au 27 septembre 2012.

2/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE, RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, EXERCICE 2011

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de l'entreprise délégataire du service public d'alimentation en eau potable, pour l'exercice 2011.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire du service d'eau potable, exercice 2011.

3/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RAPPORT ANNUEL DU PRESTATAIRE, EXERCICE 2011

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de l'entreprise prestataire du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2011.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du prestataire du service public d'assainissement collectif, exercice 2011.

4/ PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013, DOSSIER D'INSCRIPTION

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du dossier d'inscription établi par le Cabinet BOURGOIS relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées au titre du programme 2013 ainsi qu'aux premières études portant sur la création d'une station d'épuration.

Ce dossier fait apparaître un montant estimatif de dépenses de **380 000 euros H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- adopte le dossier soumis par Monsieur le Maire et qui s'élève à la somme totale de **380 000 € H.T.**,
- en sollicite l'inscription auprès du Conseil Général au titre du plus prochain programme,
- sollicite l'attribution d'une participation de l'Agence de l'Eau,
- sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Régional,
- prend l'engagement de créer les ressources nécessaires d'une part, au bon état d'entretien des ouvrages qui seront réalisés et d'autre part, au paiement des annuités d'intérêt et
- d'amortissement des emprunts qui pourraient être souscrits pour compléter le financement des travaux,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour obtenir l'inscription et constituer le financement.

5/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE, BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de décision modificative budgétaire du budget assainissement établie par la Commission des Finances comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2012		
DECISION MODIFICATIVE N°2		
SECTION D'EXPLOITATION		
CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
11	Charges à caractère générale	18 000 €
6226	Honoraires	2 000 €
6288	Rémunération ARDO	16 000 €
023	Virement à l'investissement	-18 000 €
		0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
RECETTES		
021	Virement du fonctionnement	-18 000 €
13	Subventions	18 000 €
1313	Subventions	18 000 €
		0 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition de décision modificative budgétaire votée au niveau du chapitre.

6/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU ROI MORVAN, RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan.

7/ C.C.P.R.M., MODIFICATION DES STATUTS, DENOMINATION

Lors du Conseil Communautaire du 3 juillet dernier, les élus de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan ont approuvé la proposition de modification du nom de la Communauté de Communes.

Il convient de modifier l'article 1 des statuts dénommé :

Composition et intitulé

« Roi Morvan Communauté » se substitue à la dénomination « Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan ».

Sur proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette modification des statuts.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver la modification du nom de la Communauté de Communes, « Roi Morvan Communauté » se substituant à la dénomination « Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan »
- ✓ d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT comme suit :
L'article 1 : Composition et intitulé est modifié comme suit :
« Roi Morvan Communauté » se substitue à la dénomination « Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan ».

8/ CENTRE DE SECOURS, REAMENAGEMENT ET EXTENSION

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'ores et déjà de programmer les travaux de réaménagement et d'extension du centre de secours.

Pour ce faire, il importe que :

la Commune, par voie de transfert de responsabilité avec le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux

le Conseil Municipal sollicite toutes subventions (Etat, Département) permettant le financement de cette opération dont la première estimation s'élève à 500 000 € H.T..

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours une convention transférant à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagement et d'extension du centre de secours
- sollicite toutes subventions (Etat, Département) permettant le financement de cette opération dont la première estimation s'élève à 500 000 € H.T..

9/ CESSION ANCIENNE ECOLE DE GUERNANROUE

Par délibération du 13 mars 2012, le Conseil Municipal a donné à l'Office Notarial de GOURIN (Etude LE MEUR) mandat non exclusif de négocier la vente de l'ancienne école de Guernanroué, propriété communale cadastrée sous le numéro 44 de la section ZE, le prix demandé, à débattre, étant de 65 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'offre recueillie par l'étude précitée.

Monsieur Yoann DAUTRY, demeurant 50 rue Jacques Rodallec à GOURIN, s'est engagé à acquérir cette propriété communale moyennant le prix principal de 58 000 €.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

Vu l'estimation de la valeur vénale du bien établie le 6 février 2012 par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Morbihan,
Considérant le rapport individuel d'assainissement non collectif établi le 16 janvier 2012 et concluant à la non-conformité de l'installation,
Considérant le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante établi le 30 mars 2012 et concluant à la présence d'amiante,
Considérant le constat de l'état parasitaire établi le 30 mars 2012 et concluant à la présence de traces de champignons lignivores et d'insectes à larves xylophages,
Considérant l'état des installations électriques établi le 30 mars 2012 et constatant plusieurs anomalies,

- ✓ décide de céder à Monsieur DAUTRY Yoann, demeurant 50 rue Jacques Rodallec à GOURIN, la propriété communale cadastrée sous le numéro 44 de la section ZE moyennant le prix principal de 58 000 €, non soumis à T.V.A., frais d'acte à la charge de l'acquéreur
- ✓ autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte de vente authentique.

10/ MAISON DE SANTE, LOCATION DES STUDIOS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition des tarifs à pratiquer pour la location des deux studios meublés de la Maison de santé établie par la Commission des Finances comme suit :

- Studio n°1 d'une superficie de 18,75 m² : 60 € par semaine (toutes charges comprises)
- Studio n°2 d'une superficie de 23,65 m² : 70 € par semaine (toutes charges comprises).

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition applicable à compter du 1^{er} septembre 2012, étant entendu que seuls des professionnels de santé en exercice ou en formation sont autorisés à occuper ces locaux.